

RELOAD

Agenda des négociations 2024

L'accord relatif au nouveau statut social des salariés du Groupe Airbus (durée du travail, congés, rémunération, CET, fin de carrière) s'applique depuis le 1er janvier 2024. Mais **le projet RELOAD comporte d'autres chapitres, dont les modalités doivent être négociées ou amendées en 2024** :

- ✓ **Mobilité des salariés** entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail.
- ✓ **Qualité de Vie et Conditions de Travail** et **Hybrid Working** (dont télétravail).
- ✓ Mise à jour du **Périmètre Social Groupe (PSG)** et du **Périmètre d'Application des Accords (PAA)** pour prendre en compte les évolutions des différentes sociétés du Groupe et leur souhait d'adhérer ou non à certains accords (lorsque ce choix est proposé).
- ✓ Actualisation du rôle du **Comité de Groupe Airbus France (CGAF)**, notamment en intégrant les dispositions de la loi climat.
- ✓ Révision et simplification de **l'articulation des différentes consultations et négociations récurrentes et ponctuelles** (instances, agenda, contenu).
- ✓ Concertation sur l'amélioration continue de la **Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales (BDESE)**.
- ✓ **Dialogue social** (instances de représentation du personnel).
- ✓ **Modalités des élections professionnelles** pour s'adapter à la nouvelle classification.

Au-delà de RELOAD, le planning ci-dessous indique également :

- ✓ Les négociations annuelles **PEG/ESOP**, **intéressement**, **participation**, **commission de suivi de l'accord santé/prévoyance**.
- ✓ Les **Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) de politique salariale**, dorénavant scindées en 2 étapes : au niveau du Groupe puis au sein de chaque Société.

